

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1873.

---

### Modifications proposées au Budget de la Dette publique pour l'exercice 1874.

---

*Note à l'appui des diverses modifications proposées au projet de Budget de la  
Dette publique pour l'exercice 1874.*

Dans la note préliminaire du projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1874, le Gouvernement déclara que plusieurs mesures soumises aux délibérations de la Chambre étant de nature à amener de notables changements à ce projet, il se réservait de proposer ultérieurement les modifications qu'il y aurait lieu d'y introduire.

On a l'honneur de faire connaître à la section centrale de la Chambre qui a été chargée de l'examen dudit Budget, les changements qu'il doit subir en exécution des mesures auxquelles il a été fait allusion et qui ont été adoptées par la Législature. — Afin de suivre un ordre plus méthodique, des modifications ont été apportées dans la classification numérique de quelques crédits.

Art. 2 (nouveau). — Augmentation : 6,900,000 francs.

En vertu de l'autorisation accordée par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 avril 1873, le Gouvernement a négocié, aux conditions stipulées par l'arrêté royal et l'arrêté ministériel du même jour (*Moniteur* n<sup>o</sup> 120), un capital nominal de 250 millions de francs en dette à 3 p. %. Le produit de cette négociation s'élève à la somme de 183,830,000 francs, soit 170,000 francs de moins que le chiffre de l'émission immédiate autorisée par la loi, laquelle ne pouvait dépasser 184 millions effectifs.

Les intérêts de cette partie de l'emprunt ayant pris cours le 1<sup>er</sup> juin 1873, le Budget de la Dette publique de 1874 doit comprendre le crédit afférent aux semestres à échoir le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1874, sur le capital nominal de 250 millions négocié.

(Aucun crédit n'est nécessaire en 1874, pour l'amortissement de cette nouvelle Dette, parce que la dotation annuelle qui y est consacrée ne prend cours que le 1<sup>er</sup> mai 1876.)

**ART. 8 (nouveau).** — Augmentation : 36,000 francs.  
— 13 (ancien).

L'annuité de 612,000 francs calculée à raison de 4 1/2 p. % sur le prix total du matériel d'exploitation des chemins de fer cédés à l'État par la Compagnie des Bassins houillers, avait été réduite par suite de la non-adhésion à la convention du 25 avril 1870, de la Compagnie du chemin de fer de Manage à Wavre; mais cette Société ayant maintenant donné cette adhésion, il y a lieu de rétablir au Budget le montant primitif de l'annuité, c'est-à-dire, d'augmenter de 36,000 francs le chiffre qui était porté au Budget de 1873.

**ART. 9, 10 et 11 (nouveaux).** — Augmentation : 4,077,505 francs.

La loi du 15 mars 1873, ayant approuvé la convention relative au rachat des lignes de la Grande Compagnie du Luxembourg, le service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations émises par la Compagnie se fera par l'État, à partir de l'année 1874, conformément aux tableaux *A*, *B* et *C* ci-annexés et à la note n° 1 qui les accompagne.

Les crédits qui font l'objet des articles 9, 10 et 11 du projet de Budget sont destinés à servir les annuités de 1874. Quant aux annuités de 1873, elles seront prélevées directement sur les recettes des lignes rachetées.

Outre les actions privilégiées et les obligations pour lesquelles les annuités à payer sont portées au Budget, la Grande Compagnie du Luxembourg avait émis des actions ordinaires dont le remboursement, à raison de 550 francs par titre, s'effectue par l'État. Le crédit de 62,950,000 francs, affecté à ce remboursement, a été alloué par le § 34 de la loi du 16 août 1873 (*Moniteur* n° 231).

**ART. 12 (nouveau).** — Augmentation : 23,500 francs.  
— 4 (ancien).

Cette augmentation de 23,500 francs est destinée au paiement des frais à résulter :

1° Du paiement des intérêts de la partie émise de l'emprunt décrété par la loi du 29 avril 1873;

2° Du paiement de la quote-part de la Belgique du chef de la reprise par l'État de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale;

3° Du paiement des annuités qui font l'objet des articles 9, 10 et 11.

**ART. 23 (nouveau).** — Augmentation : 100,000 francs.  
— 19 (ancien).

La nécessité de cette augmentation est justifiée par la note ci-annexée sous le n° 2.

ART. 14 (nouveau). — Diminution : 793,650 francs.  
— 6 (ancien).

L'article 1<sup>er</sup> du traité du 13 janvier 1873, approuvé par la loi du 19 juin suivant (*Moniteur* n° 171), porte :

« La rente globale et inaliénable de 400,000 florins, inscrite au profit du  
» Gouvernement néerlandais, sera éteinte moyennant le paiement d'une  
» somme de 8,900,000 florins (P.-B.) que la Belgique s'oblige à remettre à  
» Amsterdam au Gouvernement néerlandais.

» Ce paiement sera effectué en quatre termes égaux de trois en trois mois,  
» dont le premier sera soldé dans la quinzaine de la ratification de la conven-  
» tion. »

En exécution de cette convention, le Gouvernement doit effectuer ces paiements aux époques suivantes :

1 <sup>er</sup> juillet 1873 . . . . .	fl.	2,225,000	»
1 <sup>er</sup> octobre 1873 . . . . .		2,225,000	»
1 <sup>er</sup> janvier 1874 . . . . .		2,225,000	»
1 <sup>er</sup> avril 1874 . . . . .		2,225,000	»
TOTAL ÉGAL (P.-B.).		fl.	<u>8,900,000</u> »

Le paiement des deux premiers termes a eu lieu à leur date d'exigibilité ainsi que le paiement du prorata des arrérages échus respectivement à chacune de ces époques. Il en sera de même pour le terme à acquitter le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Le montant du prorata de ces arrérages sera imputé sur le crédit alloué au Budget de 1873.

Par suite des paiements qui seront effectués au 1<sup>er</sup> janvier 1874, il ne sera plus dû au Gouvernement des Pays-Bas qu'une somme exigible le 1<sup>er</sup> avril suivant de 2,225,000 florins, dont le trimestre d'arrérages s'élève à 52,910 francs. Cette dernière somme formant le solde des arrérages à liquider du chef de la rente dont il s'agit, le crédit de 846,560 francs, porté au projet de Budget primitif, doit être réduit d'une somme de 793,650 francs et ramené ainsi à 52,910 francs.

ART. 18 (nouveau). — Diminution : 165,000 francs.  
— 14 (ancien).

Déduction faite d'une somme de 68,000 francs, provenant des modifications introduites au projet de Budget primitif de 1874, le crédit demandé pour minimum d'intérêt garanti par l'État s'élevait à . . . . . fr. 1,535,000 »

De nouveaux faits qui se sont produits depuis la présentation de ce projet de Budget, ayant amené sur ce chiffre une nouvelle réduction de . . . . . 165,000 »

Le crédit qu'il y a lieu de porter au Budget de 1874 ne monte plus qu'à . . . . . fr. 1,370,000 »

Cette nouvelle réduction de 165,000 francs est le résultat : d'une part de la suppression des sommes qui étaient affectées à la ligne de l'Ourthe et à l'embranchement de Bastogne, qui ont été rachetés par l'État, soit ensemble. . . . . fr. 520,000 »  
et d'autre part des nouveaux crédits qu'il y a lieu d'allouer pour la ligne de Virton et celle de Maeseyck, et qui sont évalués à . . . . . 355,000 »

La ligne de Virton est ouverte en partie. On ne peut encore déterminer l'époque à laquelle la deuxième partie sera livrée à l'exploitation. Un crédit de 205,000 francs doit être affecté au minimum d'intérêt de la 1<sup>re</sup> section (Marbehan à Virton). Quant à la ligne de Maeseyck, elle sera très-probablement ouverte au commencement de l'année 1874.

DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . . fr.	165,000 »
----------------------------------	-----------

En résumé, les diverses modifications à introduire au projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1874 représentent :

En augmentations. . . . . fr.	11,157,005 »
En diminutions . . . . .	958,650 »

Elles se traduisent ainsi par une augmentation de . . . . . fr.	10,178,355 »
---	--------------

Maintenant si, après avoir tenu compte des changements apportés au projet de Budget primitif et de ceux qu'on propose d'y introduire aujourd'hui, on compare le Budget de 1874 à celui de l'exercice précédent, on constate que le premier présente une différence en plus de 10,332,355 francs.

Il importe du reste de ne pas perdre de vue que les nouveaux crédits, ensemble de 4,077,505 francs qui font l'objet des articles 9, 10 et 11 du Budget modifié (Intérêts et amortissement des actions privilégiées et des obligations du Grand-Luxembourg), ainsi que l'augmentation de 200,000 francs, qu'ont subie les articles 25, 26 et 27 (fonds de dépôt) ne constituent pas une charge nouvelle pour le Trésor, les dépenses qu'ils sont destinés à couvrir étant compensées par une augmentation de produit au Budget des Voies et moyens.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

**NOTE N° 1.**

*Note de renseignements relatifs aux tableaux A, B et C ci-après :*

Les émissions de titres autorisées pour le chemin de fer du Luxembourg, comprenaient :

- 1° 200,000 obligations de 100 francs (4 liv. st.) à l'intérêt de 5 p. %;
- 2° 120,000 — de 500 francs (20 liv. st.) — —
- 3° 11,000 actions privilégiées au capital de 500 francs ;
- 4° 114,460 — ordinaires — —

*Obligations de 100 francs (4 liv. st.) remboursables par 125 francs.*

Obligations créées. . . . . 200,000

A déduire :

Titres non émis . . . . .	86,608	92,876
— remboursés ou à rembourser par suite de tirages au sort effectués . . . . .	6,268	
Titres en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 1873 . . . . .	107,124	
Déduisant, en outre, les obligations qui feront l'objet du tirage de décembre 1873, soit . . . . .	513	

Il restera en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1874 . . . . . 106,611 oblig.

Le tableau *A* ci-annexé fait connaître les renseignements relatifs aux divers tirages au sort des obligations de cette catégorie. L'amortissement qui avait été réglé par la compagnie en vue d'une émission de 200,000 obligations a été remanié dans ce tableau ; il est basé maintenant sur le nombre d'obligations qui ont *réellement* été émises.

Cette régularisation, qu'il importait de faire au moment où l'État se substituait à la compagnie, ne porte aucune espèce de préjudice aux porteurs de titres.

Pour amortir toutes les obligations émises dans le délai fixé par la compagnie, il y a lieu de porter annuellement aux Budgets, jusqu'en 1929 inclusivement, les sommes qui figurent dans la dernière colonne du tableau *A* — L'annuité de 599,805 francs, afférente à l'année 1874, fait l'objet de l'article 9 du projet de Budget.

*Obligations de 500 francs (20 liv. st.) remboursables par 625 francs.*

Le tableau B comprend les 4 émissions d'obligations de cette coupure. Il est basé sur le montant des titres restant en circulation à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1873, savoir :

1 <sup>re</sup> émission. . . . .	24,073 oblig.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	19,259 —
3 <sup>e</sup> — . . . . .	31,105 —
4 <sup>e</sup> — . . . . .	42,028 —
<b>ENSEMBLE.</b> . . . . .	<b>116,465 —</b>

En déduisant les obligations à rembourser par suite du tirage qui aura lieu en décembre 1873, soit . . . . .

450 —

Il restera en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1874 . . . . .

116,015 —

L'annuité de 3,192,875 francs, destinée au payement des intérêts et à l'amortissement de cette catégorie d'obligations, pour 1874, qui est basée sur ce dernier nombre, est portée à l'article 10 du projet de Budget.

On croit devoir faire remarquer que rien n'a été changé quant au nombre des obligations à rembourser par série et par année, afin de maintenir intacts les droits des obligataires. — Les chiffres des tableaux d'amortissement imprimés au dos des obligations des diverses séries ont été exactement reproduits dans le tableau B. Ils indiquent à la dernière colonne les sommes nécessaires au service des intérêts et de l'amortissement jusqu'en 1934 inclusivement.

*Actions privilégiées au capital de 500 francs remboursables par 600 francs*

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 1873, il restait en circulation 10,909 actions privilégiées.

Déduction faite des actions qu'il y aura lieu de rembourser par suite du tirage de décembre 1873, soit . . . . .

20 —

Il restera en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1874 . . . . .

10,889 —

C'est sur ce dernier nombre qu'a été établi le crédit de 284,825 francs inscrit à l'article 11 du projet de Budget pour le service des intérêts et de l'amortissement de cette catégorie de titres. Les chiffres variables afférents à chacune des années suivantes jusques et y compris l'année 1949 sont indiqués à la dernière colonne du tableau C qui renferme simplement les développements des chiffres indiqués dans le tableau de la compagnie.

*Actions ordinaires de 500 francs.*

Ainsi que le fait connaître la note à l'appui des modifications proposées au Budget de 1874, le remboursement de ces actions s'effectue à raison de 550 francs par titre.

## TABLEAU A.

*OBLIGATIONS de 100 francs ( 4 liv. st. ) de la Grande Compagnie du Luxembourg, remboursables à 125 francs.*

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES.	OBLIGATIONS en circulation au commencement de l'année.	OBLIGATIONS à rembourser.	PAYEMENTS À FAIRE.		
			Intérêts.	Amortissement.	Total.
1873 . . . . .	107,124	515	535,620	64,125	599,745
1874 . . . . .	106,611	534	533,055	66,750	599,805
1875 . . . . .	106,077	555	530,585	69,375	599,760
1876 . . . . .	105,522	578	527,610	72,250	599,860
1877 . . . . .	104,944	600	524,720	75,000	599,720
1878 . . . . .	104,344	625	521,720	78,125	599,845
1879 . . . . .	103,719	650	518,595	81,250	599,845
1880 . . . . .	103,069	675	515,545	84,575	599,720
1881 . . . . .	102,394	703	511,970	87,875	599,845
1882 . . . . .	101,691	731	508,455	91,375	599,830
1883 . . . . .	100,960	760	504,800	95,000	599,800
1884 . . . . .	100,200	790	501,000	98,750	599,750
1885 . . . . .	99,410	822	497,050	102,750	599,800
1886 . . . . .	98,588	855	492,940	106,875	599,815
1887 . . . . .	97,733	889	488,665	111,125	599,799
1888 . . . . .	96,844	925	484,220	115,625	599,845
1889 . . . . .	95,919	961	479,595	120,125	599,720
1890 . . . . .	94,958	1,000	474,790	125,000	599,790
1891 . . . . .	93,958	1,041	469,790	130,125	599,915
1892 . . . . .	92,917	1,081	464,585	135,125	599,710
1893 . . . . .	91,836	1,125	459,180	140,625	599,805
1894 . . . . .	90,711	1,170	453,555	146,250	599,805
1895 . . . . .	89,541	1,217	447,705	152,125	599,830
1896 . . . . .	88,324	1,265	441,620	158,125	599,745
1897 . . . . .	87,059	1,316	435,295	164,500	599,795
1898 . . . . .	85,745	1,369	428,715	171,125	599,840
1899 . . . . .	84,374	1,424	421,870	178,000	599,870
1900 . . . . .	82,950	1,481	414,670	185,125	599,795
1901 . . . . .	81,469	1,539	407,545	192,375	599,720
1902 . . . . .	79,930	1,601	399,650	200,125	599,775

ANNÉES	OBLIGATIONS en circulation au commencement de l'année.	OBLIGATIONS à rembourser.	PAYEMENTS A FAIRE.		
			Intérêts.	Amortissement.	Total.
1903 . . . . .	78,520	1,006	391,645	208,250	599,895
1904 . . . . .	70,063	1,732	383,315	210,500	599,815
1905 . . . . .	74,931	1,801	374,055	225,125	599,780
1906 . . . . .	73,130	1,875	365,050	234,125	599,775
1907 . . . . .	71,257	1,948	356,285	243,500	599,785
1908 . . . . .	69,500	2,026	346,545	253,250	599,795
1909 . . . . .	67,283	2,107	336,415	263,375	599,790
1910 . . . . .	65,176	2,191	325,880	273,875	599,755
1911 . . . . .	62,985	2,279	314,925	284,875	599,800
1912 . . . . .	60,706	2,371	303,550	296,375	599,905
1913 . . . . .	58,333	2,465	291,675	308,125	599,800
1914 . . . . .	55,870	2,562	279,350	320,375	599,725
1915 . . . . .	53,307	2,666	266,535	333,250	599,785
1916 . . . . .	50,641	2,775	253,205	346,025	599,830
1917 . . . . .	47,868	2,884	239,540	360,500	599,840
1918 . . . . .	44,984	2,999	224,920	374,875	599,795
1919 . . . . .	41,985	3,119	209,925	389,875	599,800
1920 . . . . .	38,866	3,244	194,330	405,500	599,830
1921 . . . . .	35,622	3,373	178,110	421,625	599,735
1922 . . . . .	32,249	3,509	161,245	438,625	599,870
1923 . . . . .	28,740	3,648	143,700	456,000	599,700
1924 . . . . .	25,092	3,795	125,460	474,375	599,855
1925 . . . . .	21,297	3,947	106,485	493,375	599,860
1926 . . . . .	17,350	4,104	86,750	513,000	599,750
1927 . . . . .	13,246	4,269	66,250	533,025	599,855
1928 . . . . .	8,977	4,439	44,885	554,875	599,760
1929 . . . . .	4,558	4,558	22,690	567,250	589,940
TOTAUX . . . . .		107,124	20,788,105	13,590,500	34,178,605

## TABLEAU B.

*OBLIGATIONS de 500 francs (20 liv. st.) de la Grande Compagnie  
du Luxembourg, remboursables à 625 francs.*

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

Années.	OBLIGATIONS en circulation au commencement de l'année.	OBLIGATIONS A REMBOURSER.					PAYEMENTS A FAIRE.		
		1 <sup>re</sup> ÉMISSION.	2 <sup>e</sup> ÉMISSION.	3 <sup>e</sup> ÉMISSION.	4 <sup>e</sup> ÉMISSION.	TOTAL.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
1873	116,465	05	74	121	162	450	2,011,625	281,250	5,192,875
1874	116,015	07	77	126	168	468	2,000,575	292,500	5,192,875
1875	115,547	100	81	151	175	487	2,888,676	504,575	5,193,050
1876	115,060	104	84	156	182	506	2,876,500	510,250	5,192,750
1877	114,554	109	87	141	189	526	2,865,850	528,750	5,192,600
1878	114,028	115	90	146	197	546	2,850,700	541,250	5,191,950
1879	113,482	117	94	152	205	568	2,837,050	555,000	5,192,050
1880	112,914	122	98	158	213	591	2,822,850	569,575	5,192,225
1881	112,323	127	102	165	222	616	2,808,075	585,000	5,193,075
1882	111,707	132	106	172	250	640	2,792,675	400,000	5,192,675
1883	111,067	157	110	170	240	666	2,776,675	410,250	5,192,925
1884	110,401	145	114	186	249	692	2,760,925	452,500	5,192,525
1885	109,709	140	118	193	259	719	2,742,725	440,575	5,192,100
1886	108,990	155	125	201	270	749	2,724,750	468,125	5,192,875
1887	108,241	161	128	209	280	778	2,706,025	486,250	5,192,275
1888	107,463	167	134	217	292	810	2,686,575	506,250	5,192,825
1889	106,653	174	139	226	303	842	2,666,525	520,250	5,192,575
1890	105,811	181	145	235	315	876	2,645,275	547,500	5,192,775
1891	104,935	188	151	244	328	911	2,625,575	569,575	5,192,750
1892	104,024	196	157	254	341	948	2,600,600	592,500	5,193,100
1893	103,076	203	163	264	355	985	2,576,900	615,625	5,192,525
1894	102,091	212	169	275	369	1,025	2,552,275	640,625	5,192,900
1895	101,066	220	176	286	384	1,066	2,526,650	666,250	5,192,900
1896	100,000	229	183	297	399	1,108	2,500,000	692,500	5,192,500
1897	98,892	238	190	309	415	1,152	2,472,500	720,000	5,192,500
1898	97,740	247	197	321	432	1,197	2,445,500	748,125	5,191,625
1899	96,543	257	205	334	440	1,245	2,415,575	778,125	5,191,700
1900	95,298	268	214	347	467	1,290	2,382,450	810,000	5,192,450
1901	94,002	278	223	361	486	1,348	2,350,050	842,500	5,192,550

Années.	OBLIGATIONS en circulation au commencement de l'année	OBLIGATIONS A REMBOURSER.					PAYEMENTS A FAIRE.		
		1 <sup>re</sup> ÉMISSION.	2 <sup>e</sup> ÉMISSION.	3 <sup>e</sup> ÉMISSION.	4 <sup>e</sup> ÉMISSION.	TOTAL.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
1902	92,654	280	251	376	505	1,401	2,316,350	875,625	3,191,975
1903	91,253	501	241	501	525	1,458	2,281,525	911,250	3,192,775
1904	89,795	315	251	407	547	1,518	2,244,875	948,750	3,193,625
1905	88,277	525	260	425	568	1,576	2,206,925	985,000	3,191,925
1906	86,701	558	271	440	591	1,640	2,167,525	1,025,000	3,192,525
1907	85,061	552	282	457	615	1,706	2,126,525	1,066,250	3,192,775
1908	83,555	506	295	475	650	1,775	2,085,875	1,108,125	3,192,000
1909	81,582	381	504	494	665	1,844	2,059,550	1,152,500	3,192,050
1910	79,738	596	517	514	692	1,919	1,995,450	1,199,575	3,192,825
1911	77,819	412	550	535	719	1,996	1,945,475	1,247,500	3,192,975
1912	75,826	428	545	557	748	2,076	1,895,575	1,297,500	3,193,075
1913	73,747	445	556	579	778	2,158	1,845,675	1,348,760	3,192,425
1914	71,589	465	571	602	809	2,245	1,789,725	1,405,125	3,192,850
1915	69,544	482	585	626	841	2,334	1,755,600	1,458,750	3,192,350
1916	67,010	501	401	651	875	2,428	1,675,250	1,517,500	3,192,750
1917	64,582	521	417	677	910	2,525	1,614,550	1,578,125	3,192,675
1918	62,057	542	455	704	946	2,625	1,551,425	1,640,625	3,192,050
1919	59,452	564	451	752	984	2,731	1,485,800	1,706,875	3,192,675
1920	56,701	586	469	761	1,024	2,840	1,417,525	1,775,000	3,192,525
1921	53,861	610	488	792	1,065	2,955	1,346,525	1,846,875	3,193,400
1922	50,906	634	507	824	1,107	3,072	1,272,650	1,920,000	3,192,650
1923	47,854	659	527	857	1,151	3,194	1,195,850	1,996,250	3,192,100
1924	44,640	686	548	891	1,197	3,322	1,116,000	2,076,250	3,192,250
1925	41,318	715	570	926	1,245	3,454	1,032,950	2,158,750	3,191,700
1926	37,864	742	595	965	1,295	3,595	946,600	2,245,625	3,192,225
1927	34,271	771	617	1,002	1,347	3,757	856,775	2,335,625	3,192,400
1928	30,554	802	642	1,042	1,401	3,887	765,550	2,429,575	3,192,725
1929	26,647	854	668	1,084	1,457	4,043	666,175	2,526,875	3,193,050
1930	22,604	868	694	1,127	1,515	4,204	565,100	2,627,500	3,192,600
1931	18,400	902	722	1,172	1,576	4,372	460,000	2,732,500	3,192,500
1932	14,028	959	751	1,219	1,650	4,548	350,700	2,842,500	3,193,200
1933	9,480	976	781	1,268	1,704	4,720	237,000	2,955,625	3,192,625
1934	4,751	1,015	813	1,351	1,772	4,751	118,775	2,969,575	3,088,350
TOTALX.		24,075	10,250	51,105	42,028	116,465	125,045,875	72,790,625	197,834,500

## TABLEAU C.

*ACTIONS PRIVILÉGIÉES de 500 francs (20 liv. st.) de la Grande  
Compagnie du Luxembourg, remboursables à 600 francs.*

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES.	ACTIONS en circulation au commencement de l'année.	ACTIONS à rembourser.	PAYEMENTS A FAIRE.		
			Intérêts.	Amortissement.	Total.
1873 . . . . .	10,900	20	272,725	13,000	284,725
1874 . . . . .	10,889	21	272,325	12,600	284,825
1875 . . . . .	10,868	22	271,700	13,200	284,900
1876 . . . . .	10,846	25	271,150	13,800	284,950
1877 . . . . .	10,823	24	270,575	14,400	284,975
1878 . . . . .	10,799	25	269,975	15,000	284,975
1879 . . . . .	10,774	26	269,350	15,600	284,950
1880 . . . . .	10,748	27	268,700	16,200	284,900
1881 . . . . .	10,721	28	268,025	16,800	284,825
1882 . . . . .	10,693	29	267,325	17,400	284,725
1883 . . . . .	10,664	31	266,600	18,000	285,200
1884 . . . . .	10,633	32	265,825	19,200	285,025
1885 . . . . .	10,601	33	265,025	19,800	284,825
1886 . . . . .	10,568	35	264,200	21,000	285,200
1887 . . . . .	10,533	36	263,325	21,600	284,925
1888 . . . . .	10,497	38	262,425	22,800	285,225
1889 . . . . .	10,459	39	261,475	23,400	284,875
1890 . . . . .	10,420	41	260,500	24,600	285,100
1891 . . . . .	10,379	43	259,475	25,800	285,275
1892 . . . . .	10,336	44	258,400	26,400	284,800
1893 . . . . .	10,292	46	257,300	27,600	284,900
1894 . . . . .	10,246	48	256,150	28,800	284,950
1895 . . . . .	10,198	50	254,950	30,000	284,950
1896 . . . . .	10,148	52	253,700	31,200	284,900
1897 . . . . .	10,096	54	252,400	32,400	284,800
1898 . . . . .	10,042	57	251,050	34,200	285,250
1899 . . . . .	9,985	59	249,625	35,400	285,025
1900 . . . . .	9,926	61	248,150	36,600	284,750
1901 . . . . .	9,865	64	246,625	38,400	285,025
1902 . . . . .	9,801	67	245,025	40,200	285,225

ANNÉES.	ACTIONS en circulation au commencement de l'année.	ACTIONS à rembourser.	PAYEMENTS A FAIRE.		
			Intérêts.	Amortissement.	Total.
1903 . . . . .	9,734	70	243,350	42,000	285,350
1904 . . . . .	9,664	73	241,600	43,800	285,400
1905 . . . . .	9,591	76	239,775	45,600	285,375
1906 . . . . .	9,515	79	237,875	47,400	285,275
1907 . . . . .	9,436	82	235,900	49,200	285,100
1908 . . . . .	9,354	86	233,850	51,600	285,450
1909 . . . . .	9,268	80	231,700	53,400	285,100
1910 . . . . .	9,179	93	229,475	55,800	285,275
1911 . . . . .	9,086	97	227,150	58,200	285,350
1912 . . . . .	8,989	101	224,725	60,600	285,325
1913 . . . . .	8,888	105	222,200	63,000	285,200
1914 . . . . .	8,783	109	219,575	65,400	284,975
1915 . . . . .	8,674	114	216,850	68,400	285,250
1916 . . . . .	8,560	110	214,000	71,400	285,400
1917 . . . . .	8,441	123	211,025	73,800	284,825
1918 . . . . .	8,318	129	207,950	77,400	285,350
1919 . . . . .	8,189	134	204,725	80,400	285,125
1920 . . . . .	8,055	140	201,575	84,000	285,575
1921 . . . . .	7,915	145	197,875	87,000	284,875
1922 . . . . .	7,770	151	194,250	90,600	284,850
1923 . . . . .	7,619	158	190,475	94,800	285,275
1924 . . . . .	7,461	164	186,525	98,400	284,925
1925 . . . . .	7,297	171	182,425	102,600	285,025
1926 . . . . .	7,126	178	178,150	106,800	284,950
1927 . . . . .	6,948	186	173,700	111,600	285,300
1928 . . . . .	6,762	194	169,050	116,400	285,450
1929 . . . . .	6,568	202	164,200	121,200	285,400
1930 . . . . .	6,366	210	159,150	126,000	285,150
1931 . . . . .	6,156	219	153,900	131,400	285,300
1932 . . . . .	5,937	228	148,425	136,800	285,225
1933 . . . . .	5,709	238	142,725	142,800	285,525
1934 . . . . .	5,471	247	136,775	148,200	284,975
1935 . . . . .	5,224	258	130,600	154,800	285,400
1936 . . . . .	4,966	268	124,150	160,800	284,950
1937 . . . . .	4,698	280	117,450	168,000	285,450
1938 . . . . .	4,418	291	110,450	174,600	285,050

ANNÉES.	ACTIONS en circulation au commencement de l'année.	ACTIONS à rembourser.	PAYEMENTS A FAIRE.		
			Intérêts.	Amortissement.	Total.
1939 . . . . .	4,127	305	103,175	181,800	284,075
1940 . . . . .	3,824	316	95,600	189,600	285,200
1941 . . . . .	3,508	329	87,700	197,400	285,100
1942 . . . . .	3,179	543	79,475	205,800	285,275
1943 . . . . .	2,836	357	70,900	214,200	285,100
1944 . . . . .	2,479	372	61,075	223,200	285,175
1945 . . . . .	2,107	388	52,675	232,800	285,475
1946 . . . . .	1,719	404	42,975	242,400	285,575
1947 . . . . .	1,315	421	32,875	252,600	285,475
1948 . . . . .	894	438	22,350	262,800	285,150
1949 . . . . .	456	456	11,400	273,600	285,000
TOTAUX . . . . .		10,000	15,408,450	6,545,400	21,953,850

**NOTE N° 2.**

*Note relative à la situation de la Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances, présentée à l'appui de l'augmentation de 100,000 francs demandée à l'article 23 du Budget de la Dette publique pour 1874.*

La section centrale chargée de l'examen du Budget pour ordre de l'exercice 1869, a engagé le Gouvernement à s'occuper de l'avenir financier des caisses de veuves et orphelins instituées en vertu de la loi du 21 juillet 1844.

M. Maus, inspecteur général des ponts et chaussées, a été invité à étudier cette question. Son travail, remis au Département des Finances le 21 octobre 1871 <sup>(1)</sup>, a été communiqué aux autres ministères, pour en étudier les conclusions en ce qui concerne les caisses ressortissant à chacun d'eux.

Cette étude est terminée quant à la caisse des agents du Département des Finances. Le conseil de cette institution constate que sa situation n'est pas suffisamment garantie pour l'avenir. Déjà, depuis plusieurs années, le Trésor a dû lui faire des avances, dont le montant s'élevait, au 1<sup>er</sup> octobre 1873, à la somme de fr. 277,226 19 c<sup>s</sup>.

D'accord en ce point avec M. Maus, le conseil déclare que le déficit ne peut être attribué à des vices d'organisation. Ce sont, en effet, les agents du Département des Finances qui supportent les retenues les plus élevées, et les pensions de leurs veuves sont calculées sur les bases les moins favorables. Il est établi que les revenus de la caisse suffisent à faire face à *toutes les charges qui lui sont propres* Mais l'État lui a imposé arbitrairement *une charge étrangère*, qui est la seule cause de sa situation actuelle. L'article 88 des statuts organiques du 29 décembre 1844 impose à la nouvelle caisse créée à cette époque l'obligation de subvenir aux paiements des pensions *calculées sur des services rendus avant comme après cette création*. Mais aucune ressource ne lui a été assignée pour faire face à la dépense résultant *des services antérieurs*.

Ainsi, quant la caisse paye une pension calculée sur 40 années de service, elle n'a perçu de retenues que pour une période de 27 années, et *paye à titre gratuit la part afférente aux 13 années antérieures à son établissement*.

M. Maus évalue à une somme annuelle de 693,009 francs (page 54 de son Rapport) la part qui, de ce chef, incombe à l'État dans les dépenses de la caisse. C'est à ce chiffre que devrait, dit-il, être porté le crédit de 500,000 fr<sup>s</sup> alloué au Budget de la Dette publique pour les pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances, et dont l'*excédant* est attribué à la nouvelle caisse des veuves et orphelins, en compensation partielle de ses charges étrangères. Cette compensation doit être équitablement complétée.

---

(1) Le rapport de M. Maus sera distribué incessamment aux membres de la Législature.

Mais le conseil estime qu'il suffirait, pour le moment du moins, d'un accroissement de crédit de 100,000 francs pour faire face aux nécessités de l'avenir. Il demande en même temps que l'État, par l'allocation d'un crédit spécial, couvre le montant du déficit résultant des causes énoncées plus haut.

Le Gouvernement ne peut méconnaître la justesse des considérations invoquées par le conseil de la caisse du Département des Finances. Il propose en conséquence de porter à 600,000 francs le crédit qui fait l'objet de l'article 23 du Budget de la Dette publique pour 1874, se réservant de présenter ultérieurement une demande de crédit pour apurer le déficit signalé.

---

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1874.			DIFFÉRENCES AU BUDGET, DE 1874,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette . . . . .	56,202,085 15	599 24	56,202,484 59	46,212,440 15	599 24	46,212,839 59	10,010,535 »	»	»	»	10,010,535 »	»
II.	Rémunérations . . . . .	9,803,000 »	560,116 40	10,563,116 40	9,828,000 »	657,116 40	10,485,116 40	25,000 »	»	97,000 »	»	122,000 »	»
III.	Fonds de dépôt . . . . .	1,205,000 »	»	1,205,000 »	1,405,000 »	»	1,405,000 »	200,000 »	»	»	»	200,000 »	»
	TOTAUX . . . fr.	47,208,085 15	500,515 64	47,768,600 79	57,445,440 15	657,515 64	58,100,955 79	10,235,535 »	»	97,000 »	»	10,532,535 »	»
								EN PLUS : fr. 10,235,535 »		EN PLUS : fr. 97,000 »			
								AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget . . . . . fr.				10,532,535 »	»

**PROJET DE LOI**

---

**BUDGET MODIFIÉ.**

---

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1874, à la somme de *cinquante-huit millions cent mille neuf cent cinquante-cinq francs soixante-dix-neuf centimes* (fr. 58,100,955 79 c'), conformément au tableau ci-annexé.

---

## BUDGET MODIFIÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CARGES ordinaires et per- manentes.	CARGES extraordinaires et temporaires.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
<b>CHAPITRE PREMIER</b>						
<i>Service de la dette.</i>						
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	5,498,900 78	"	5,498,900 78	5,498,900 78	
2	Intérêts de l'emprunt de 230,000,000 de francs de capital nominal, à 3 p. %, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873, <i>Moniteur</i> n° 120 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1873). . . . .	6,900,000 "	"	6,900,000 "	6,900,000 "	
3	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. % décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874) . . . . .	2,040,000 "	"	2,295,000 "	2,295,000 "	
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres) . . . . .	"	255,000 "			
4	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 ct, à 4 ½ p. %, 1 <sup>re</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874). . . . .	2,495,888 20	"	2,775,209 11		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . . . .	"	277,320 91			
4	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4 ½ p. %, 2 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874) . . . . .	3,057,882 50	"	3,375,425 "		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . . . .	"	357,542 50			
4	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4 ½ p. %, 5 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874) . . . . .	6,365,560 50	"	7,072,845 "		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . . . .	"	707,284 50			
	A REPORTER. . . . . fr.	20,558,321 98	1,577,147 91	27,915,469 89	14,695,990 78	

## POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CARGES ordinaires et per- manentes.	CARGES extraordinaires et temporaires.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
	REPORT. . . . fr.	26,538,321 98	1,577,147 91	27,915,469 89	14,695,990 78	"
	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4½ p. %, 4 <sup>me</sup> série, restant en cir- culation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874). . . . .	2,965,203 "	"	3,294,770 "		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . .	"	320,477 "			
	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4½ p. %, 5 <sup>me</sup> série, restant en cir- culation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874). . . . .	2,656,145 "	"	2,020,050 "	23,331,614 11	"
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres) . . .	"	202,905 "			
4 suite.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4½ p. %, 6 <sup>me</sup> série, provenant : 1 <sup>o</sup> du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novem- bre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émis- sion de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 <sup>o</sup> du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 <sup>o</sup> d'un capital de 15,863,500 francs, form- ant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État et le mon- tant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> no- vembre 1874) . . . . .	3,497,685 50	"	5,886,315 "		"
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres) . . . . .	"	588,651 50			
	TOTAUX. . . . .	35,437,443 48	2,588,161 41	38,025,604 89		
5	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858) . . . . .				672,350 "	"
6	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .				500,000 "	"
7	Deuxième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa . . . . .				500,000 "	"
8	Quatrième annuité (calculée à 4½ p. %, sur un capital de 13,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant. . . . .				612,000 "	"
	A REPORTER. . . . . fr.				40,116,954 80	"

## BUDGET MODIFIÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	40,115,934 89	"	
9	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la grande compagnie du Luxembourg; (convention du 31 janvier 1873 approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) . . . . .	599,805 "	"	
10	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £), de cette compagnie . . . . .	3,102,875 "	"	
11	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.	284,825 "	"	
12	Frais relatifs aux diverses dettes et annuités qui précèdent . . . . .	81,500 "	"	
13	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1874 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1875) . . . . .	500,000 "	"	
14	Arrérages du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 1874, sur un capital de 4,708,090 francs (2,925,000 florins), restant à payer pour le remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au même grand-livre au nom du Gouvernement des Pays-Bas. (Art 1 <sup>er</sup> du traité du 13 janvier 1873, approuvé par la loi du 19 juin suivant ( <i>Moniteur</i> n° 171.) . . . . .	52,010 "	"	
15	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874) . . . . .	80,106 14	"	46,212,850 30
16	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . . . .	105,820 10	"	
17	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	21,164 02	"	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	1,370,000 "	"	
19	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions . . . . .	7,500 "	"	
20	Rentes viagères . . . . .	"	590 24	
	<b>CHAPITRE II.</b> <i>Rémunérations.</i>			
21	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens . . . . .	2,000,000 "	"	
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850. . . . .	"	15,000 "	
	— civiles . . . . .	"	36,000 "	
	— militaires . . . . .	3,750,000 "	"	
	— de l'ordre de Léopold. . . . .	54,000 "	"	
	Marine. — Pensions militaires . . . . .	40,000 "	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	"	2,000 "	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo. . . . .	"	2,000 "	
22	<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>			
	Affaires Étrangères. . . . .	112,000 "	"	
	Justice . . . . .	660,000 "	"	
	Intérieur. . . . .	400,000 "	"	
	Travaux publics . . . . .	480,000 "	"	
	Guerre . . . . .	70,000 "	"	
	Finances. . . . .	1,025,000 "	"	
	Cour des comptes . . . . .	28,000 "	"	
	<i>Pensions ecclésiastiques</i> . . . . .	525,000 "	"	
	Arriérés de pensions de toute nature. . . . .	6,000 "	"	
		7,828,000 "	55,000 "	
	A REPORTER. . . . . fr.	56,040,440 15	55,590 24	46,212,850 30

## POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL par chapitre.												
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.													
	REPORT. . . . . fr.	56,040,440 15	55,300 24	46,212,859 39												
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances) . . . . .	"	600,000 "	10,485,116 40												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>1,269 84</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>529 10</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>317 46</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>2,116 40</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	"	1,269 84	"	529 10	"	317 46	"	2,116 40	
CHARGES																
Ordinaires.	Extraordinaires.															
"	1,269 84															
"	529 10															
"	317 46															
"	2,116 40															
24	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ). — ou pensions supplémen- taires ( <i>toelagen</i> ) . . . . . Secours annuels ( <i>jaarlyksche on- derstanden</i> ) . . . . .	"	2,116 40	"												
	<b>CHAPITRE III.</b>															
	<i>Fonds de dépôt.</i>															
25	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . .	800,000 "														
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . .	803,000 "	"													
26	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale . . . . .	150,000 "	"	1,403,000 "												
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	450,000 "	"													
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . . fr.	57,443,440 15	657,515 64	58,100,955 79												

(22)

## DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET MODIFIÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1874.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>					
<i>Service de la dette.</i>					
1	°	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	5,498,900 78 (1)	°	5,498,900 78
2	°	Intérêts de l'emprunt de 250,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. %, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875, <i>Moniteur</i> n° 120 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874). . . . .	6,000,000	°	6,000,000
3	a.	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874) . . . . .	2,040,000	°	2,295,000
	b.	Dotations de l'amortissement: ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes sem.)	°	255,000	
1°	a.	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c., à 4½ p. %, 1 <sup>re</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874) . . . . .	2,495,888 20	°	2,775,209 11
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % de ce capital (2) (mêmes semest.) a)	°	277,320 91	
2°	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> nov. 1874). . . . .	5,057,882 50	°	5,375,425
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % de ce capital (2) (mêmes semest.) b)	°	357,542 50	
3°	a.	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4½ p. %, 3 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874). . . . .	6,565,560 50	°	7,072,845
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % de ce capital (2) (mêmes semest.) c)	°	707,284 50	
4°	a.	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4½ p. %, 4 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874) . . . . .	2,965,293	°	5,294,770
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % de ce capital (2) (mêmes semest.) d)	°	329,477	
5°	a.	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4½ p. %, 5 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874) . . . . .	2,656,145	°	2,929,050
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % de ce capital (2) (mêmes semest.) e)	°	292,905	
6°	a.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4½ p. %, 6 <sup>me</sup> série, provenant: 1° du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2° du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3° d'un capital de 15,863,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874) . . . . .	3,407,685 50	°	3,886,315
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (2) (mêmes semestres) . . . . . f)	°	388,631 50	
TOTAUX . . . . .			35,457,445 48	2,588,161 41	38,025,604 80

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164).(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (*Moniteur* n° 519), pris en conformité la loi du 12 juin 1869.

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	°	5,498,990 78	5,498,990 78	°	°	
6,900,000 <sup>1</sup> »	°	6,900,000 °	°	6,900,000 °	°	(1) La dotation d'amortissement ne prendra cours qu'à partir du 1 <sup>er</sup> mai 1876. (Art. 5 de l'arrêté royal du 29 avril 1875, <i>Moniteur</i> n° 120).
2,205,000 °	°	2,205,000 °	2,205,000 °	°	°	
						a) Annexe n° 1.
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
25,551,614 11	°	25,551,614 11	25,551,614 11	°	°	d) Annexe n° 4.
						e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
58,025,604 80	°	58,025,604 80	51,125,604 80	6,900,000 °	°	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
5	°	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 ( <i>Moniteur</i> n° 212.) . . . . .	
6	°	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise par l'État, de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal . . . . .	
7	°	Deuxième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa . . . . .	
8	°	Quatrième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .	
9	°	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la grande compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) . . . . .	
10	°	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie. . . . .	
11	°	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie . . . . .	
	a.	Frais relatifs à la dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. % . . . . .	1,000 °
	b.	Id. id. 3 p. % . . . . .	17,000 °
	c.	Id. id. 4 — . . . . .	6,500 °
12	d.	Id. aux dettes à 4 $\frac{1}{2}$ — . . . . .	50,500 °
	e.	Id. aux annuités . . . . .	5,000 °
	f.	Id. paiement de la quote-part indiquée à l'article 6 . . . . .	1,500 °
13	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1874 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1875) . . . . .	
14	°	Arrérages du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 1874, sur un capital de 4,708,990 francs (2,225,000 florins), restant à payer pour remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au même grand-livre au nom du Gouvernement des Pays-Bas. (Art. 1 <sup>er</sup> du traité du 15 janvier 1873 approuvé par la loi du 19 juin suivant, <i>Moniteur</i> n° 171). . . . .	
15	°	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention du 7 juin 1872. (Semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1874.) . . . . .	
16	°	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. . . . .	
17	°	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	
18	°	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) . . . . . (a.)	
19	°	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions. . . . .	
20	°	Rentes viagères . . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . .	fr.

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,025,604 89	•	58,025,604 89	51,125,604 89	6,900,000 »	»	
672,550 »	»	672,550 »	672,550 »	»	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
506,000 »	»	506,000 »	506,000 »	»	»	
612,000 »	»	612,000 »	576,000 »	36,000 »	»	
599,805 »	»	599,805 »	»	599,805 »	»	
5,192,875 »	»	5,192,875 »	»	5,192,875 »	»	
284,825 »	»	284,825 »	»	284,825 »	»	
81,500 »	»	81,500 »	58,000 »	23,500 »	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
52,910 »	»	52,910 »	846,560 »	»	793,650 »	
80,106 14	»	80,106 14	80,106 14	»	»	
105,820 10	»	105,820 10	105,820 10	»	»	
21,164 02	»	21,164 02	21,164 02	»	»	
1,570,000 »	»	1,570,000 »	1,605,000 »	»	255,000 »	a) Annexe au n° 7.
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
»	399 24	399 24	399 24	»	»	
46,212,440 15	399 24	46,212,839 39	56,202,484 59	11,037,005 »	1,026,650 »	
AUGMENTATION. . . fr.				10,010,355 »		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinares.	extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Rémunérations.</i>				
21	e	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens . . . . .	»	»
	a.	Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées . . . . .	»	»
	b.	— civiles et autres, accordées avant 1830 . . . . .	»	15,000 »
	c.	— civiques . . . . .	»	36,000 »
	d.	— militaires . . . . .	3,750,000 »	»
	e.	— de l'ordre de Léopold. . . . .	54,000 »	»
	f.	Marine. — Pensions militaires . . . . .	40,000 »	»
	g.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	»	2,000 »
	h.	Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	»	2,000 »
22		<b>Pensions civiles des divers Départements.</b>		
	i.	Affaires Étrangères . . . . .	112,000 »	»
	k.	Justice . . . . .	660,000 »	»
	l.	Intérieur. . . . .	400,000 »	»
	m.	Travaux publics . . . . .	480,000 »	»
	n.	Guerre . . . . .	70,000 »	»
	o.	Finances. . . . .	1,923,000 »	»
	p.	Cour des comptes . . . . .	28,000 »	»
	q.	Pensions ecclésiastiques. . . . .	525,000 »	»
	r.	Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	6,000 »	»
			<b>7,828,000 »</b>	<b>55,000 »</b>
25	»	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances). . . . .		
21	a.	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ) . . . . .	»	1,269 84
	b.	— ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ) . . . . .	»	529 10
	c.	Secours annuels ( <i>jaarlyksche onderstanden</i> ) . . . . .	»	317 46
			»	2,116 40
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . .				fr.

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,000,000	"	2,000,000	2,000,000	"	"	
7,828,000	55,000	7,885,000 a)				a) Annexe n° 8.
			8,561,000	122,000	"	
"	600,000	600,000				
"	2,116 40	2,116 40	2,116 40	"	"	
9,828,000	657,116 40	10,485,116 40	10,563,116 40	122,000	"	
AUGMENTATION . . . . fr.				122,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
25	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . . 800,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 5,000 »
26	»	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale. . . . .
27	»	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. . . . .
( Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	56	Service de la dette . . . . .
II.	60	Rémunérations . . . . .
III.	62	Fonds de dépôt . . . . .
TOTAUX. . . . . fr.		

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1874.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
805,000	"	805,000	705,000	100,000	"	
150,000	"	150,000	100,000	50,000	"	
450,000	"	450,000	400,000	50,000	"	
1,405,000	"	1,405,000	1,205,000	200,000	"	

46,212,440 15	599 24	46,212,859 59	36,202,484 59	10,010,555	"	"
9,828,000	657,116 40	10,485,116 40	10,565,116 40	122,000	"	"
1,405,000	"	1,405,000	1,205,000	200,000	"	"
57,445,440 15	657,515 64	58,100,955 79	47,768,600 79	10,552,555	"	"
AUGMENTATION. . . . fr.				10,552,555		"